

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
LES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 03/04/2026

Séance du Vendredi 10 Avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

LE : 14 AVR 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

VOTES : 15

L’an DEUX MILLE VINGT-SIX, le vendredi dix avril à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 3 avril 2026, s’est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 1

POUVOIR : 1

PRESENTS : Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Jean-Yves SCHROEYERS, Geneviève LAVAUX, Reynald AIGNEL, Katia BOISRENOULT, Virginie DUJARDIN, Frédéric CUEILLE, Virginie GOUTAUDIER, Alain LEGRAND, Marie RAMETTE, Jérémy BROCARD, Elody CADEC.

ABSENTS EXCUSES : Yann GRUMBACH (pouvoir à M. MAZURE)

Secrétaire de séance : Geneviève LAVAUX

Délibération : Renouvellement de la Commission communale des impôts directs (CCID)

Madame le Maire présente au conseil municipal la lettre de la Direction Générale des Finances Publiques du 30 mars 2026 relative au renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2026.

Conformément au 1 de l' [article 1650](#) du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité propose la liste des personnes suivantes pour siéger en commission :

1 Serge BEGUIN – 3 allée du Château

2 Maryse DUPRE – 18 ter route de Vernon

3 Josic LUCAS – 23 rue de la Treille

4 Virginie GAUTONDIER – 15 rue des Jacobins

5 Katia BOISRENOULT – 5 rue de la Treille

6 Christian MAZURE – 17 route de Vernon

- 7 Alain LEGRAND – 10 rue des Aulnettes
- 8 Geneviève LAVAUX – 16 route de la Chapelle
- 9 Marie RAMETTE – 5 rue des Grands Jardins
- 10 Reynald AIGNEL – 60 route de Vernon
- 11 Frédéric CUEILLE – 18 ter route de Vernon
- 12 Virginie DUJARDIN – 8 bis rue des Grands Jardins
- 13 Jean Yves SCHROEYERS – 16 route de la Chapelle
- 14 Alexandre PARIS – 62 route de Vernon
- 15 Michel BOULET – 9 route de Gasny
- 16 François GORUCHON – 5 rue de l'Eau
- 17 Gérard BACHELET – 9 rue des Grands Jardins
- 18 Pascal FORGE – 6 rue des Aulnettes
- 19 Sylvain BRISSONNET – 4 allée des Platanes
- 20 Brigitte MARTIN – 11 route de la Chapelle
- 21 Dany COLLIN – 38 rue des Grands Jardins
- 22 Claude DURDANT – 13 route de Vernon
- 23 Marie PARIS – 8 allée du Château
- 24 François LEBEGUE – 5 route de Vernon

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 10 avril 2026
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

Secrétaire de séance, Geneviève LAVAUX

